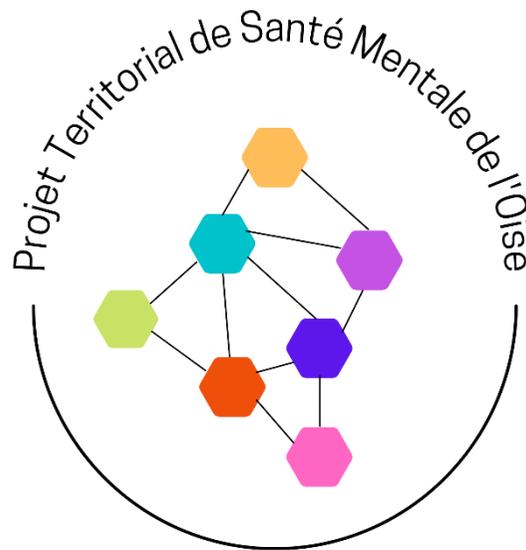


2024-2025

Feuille de route du PTSM de l'Oise





Axe 1. Prévention, repérage précoce, accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements

Sous thèmes	Objectif	FA N°	Action
Repérage/Prévention	Mieux former les professionnels de première ligne au repérage précoce et à l'orientation	1.1	Organiser la formation et le maillage des professionnels de première ligne , incluant les non spécialistes de la santé mentale, en proximité, sur le repérage des troubles psychiques
	Mieux accompagner les familles et usagers dans l'orientation	1.2	Mettre en place des organisations sur des zones de proximité , (type consultations avancées de psychiatrie en MSP), mobilisables par les familles et les usagers, pour une première évaluation et un avis sur l'orientation
Accès au diagnostic	Développer une réponse de la psychiatrie par l'aller vers	1.3	Rendre plus lisible les structures et organisations existantes en termes de mobilité des soins et développer l'intervention à domicile et en proximité, pour aider à l'orientation, à la demande des familles et en appui aux professionnels du repérage et des acteurs de gestion de la crise
Accès aux soins et aux accompagnements	Développer une offre adaptée à destination du public des adolescents	1.4	Mettre en place une Maison des Adolescents , pour un accueil généraliste et confidentiel des adolescents en difficulté, dans le département
	Développer le partenariat entre la psychiatrie et les acteurs de la santé mentale	1.5	Développer le réseau partenarial entre les acteurs de la psychiatrie, du secteur médico-social, et de l'addictologie
	Améliorer l'accès aux soins en santé mentale des publics en situation de grande précarité	1.6	Déployer les soins psychiatriques vers les personnes en situation de grande précarité sur le département



Axe 2. Parcours de vie et de santé sans rupture

Sous thèmes	Objectif	FA N°	Action
Prévention des ruptures	Améliorer la coordination des parcours entre les différents acteurs et secteurs de l'accompagnement	2.1	Mener une réflexion sur la mise en place d'une fonction de coordinateur de parcours global , responsable du soutien et du développement du projet de vie, incluant le projet de soin et l'accompagnement vers et dans le logement ; et renforcer les compétences spécifiques nécessaires à cette fonction en développant des formations adaptées
Pair aidance	Renforcer le soutien entre personnes concernées par les troubles psychiques	2.2	Développer des « cafés usagers » et autres modalités de temps d'échange sur le département, permettant aux personnes atteintes de troubles psychiques d'échanger sur leur expérience et leur parcours
Accompagnement vers le milieu ordinaire	Mieux accompagner les personnes en situation de handicap psychique par les SAVS et SAMSAH	2.3	Rendre visible et accessible le travail d'évaluation diagnostique et des besoins au sein d'un SAMSAH accompagnant des personnes porteuses de handicap psychique et de troubles du spectre autistique
		2.4	Création d'un SAVS spécialisé dans l'accompagnement de personnes souffrant de handicap psychique
Accompagnement des situations complexes	Agir auprès des personnes en situation complexe	2.5	Proposer un dispositif permettant de favoriser et sécuriser les parcours d'accès au logement des personnes en grande précarité en situation complexe par des ressources en santé et notamment en santé mentale



Axe 3. Accès aux soins somatiques

Sous thèmes	Objectif	FA N°	Action
Accessibilité de l'offre de soins somatiques	Améliorer l'accessibilité de l'offre de soins somatiques aux personnes atteintes de troubles psychiques et sa lisibilité	3.1	Organiser la formation et le maillage des professionnels de la MCO , afin d'améliorer l'accès aux soins somatiques des personnes atteintes de troubles psychiques
		3.2	Mener une réflexion sur la pertinence de développer le recours à la télémédecine pour certaines consultations somatiques spécialisées en psychiatrie et en ESMS
Coordination / Parcours de soins sans ruptures	Mieux accompagner les professionnels du premier recours dans l'orientation vers des soins somatiques « adaptés » pour les personnes souffrant de troubles psychiques	3.3	Inclure une composante psychiatrie dans le développement du Dispositif d'Appui à la Coordination départemental (DAC) pour mieux outiller les professionnels du premier recours dans l'orientation des patients
	Améliorer la transmission d'information de la psychiatrie vers les acteurs de la médecine de ville et médico-sociaux	3.4	Travailler à la remise systématique d'un courrier de liaison au patient (puis au médecin généraliste et aux accompagnants médico-sociaux avec accord du patient), après chaque hospitalisation psychiatrique ou consultation/entretien en CMP



Axe 4. Prévention et gestion des crises et urgences

Sous thèmes	Objectif	FA N°	Action
Repérage et prévention des situations de crise	Développer la communication sur le repérage et la prise en charge précoce de la crise, vers les usagers et les professionnels	4.1	Mieux former les acteurs du repérage des situations de crise en santé mentale, et mieux les outiller en tant que dispensateurs d'information au public
Prise en charge des situations de crises et d'urgences	Organiser une réponse centralisée par les professionnels qui font face aux situations de crises et d'urgences	4.2.1	Formaliser une convention multipartite relative à l'organisation dans l'Oise d'un dispositif de réponse aux situations complexes avec graves troubles du comportement et aux urgences psychiatriques aiguës.
		4.2.2	Renforcer la coordination des acteurs de la crise par les CLSM , et plus précisément par leur cellule de veille
Organisation des CMP	Renforcer le rôle des CMP dans la prise en charge des crises / urgences	4.3	Développer la réponse aux soins non programmés au sein des CMP, par la mise en place de créneaux réservés aux consultations urgentes au sein des CMP
		4.4	Développer l'expérimentation en cours autour de la formation des IDE scolaires à l'urgence médico-psychologique à partir des CMP infanto-juvéniles par la mise en place de professionnels référents au sein des CMP



Axe 5. Promotion des droits – Pouvoir d’agir – Lutte contre la stigmatisation

Sous thèmes	Objectif	FA N°	Action
Accès et maintien dans le logement	Améliorer l’accompagnement vers / dans le logement des personnes suivies pour troubles psychiques, en coordination avec les autres acteurs de l’accompagnement	5.1	Former les professionnels intervenant auprès de personnes souffrant de troubles psychiques, à l’accompagnement dans et vers le logement
		5.2.1	Renforcer et prioriser la question du logement dans les CLSM du territoire
		5.2.2	Logement accompagné « Un chez soi d’abord »
		5.2.3	Equipes mobiles pour soutenir le maintien dans le logement
Accès à la culture et aux loisirs	Soutenir et améliorer l’accès à la culture et aux loisirs des personnes souffrant de troubles psychiques	5.3	Inscrire l’accès à la culture et aux loisirs dans les CLSM du territoire
		5.4	Faire un état des lieux de l’offre existante en séjours adaptés pour les personnes en situation de handicap psychique, afin de diffuser largement l’information et mener une réflexion sur les besoins
Formation / emploi	Renforcer l’offre départementale en dispositifs d’accompagnement vers et dans l’emploi	5.5	Mettre en place un dispositif de pré-orientation pour les personnes en situation de handicap psychique, souple, individualisé, et répondant à une logique de « Place and train »
Accompagnement vers les droits	Mieux communiquer vers les patients sur leurs droits dans le cadre de soins sous contrainte	5.6	Renforcer les échanges entre l’ARS et la Préfecture afin de garantir les droits des patients et la qualité de la prise en charge pour les soins psychiatriques sous contrainte à la demande du représentant de l’Etat
Soutien aux aidants	Reconnaître et soutenir la place et l’expertise des proches de malades psychiques sur le territoire	5.7	Conduire une réflexion pour une meilleure couverture du territoire en séjours de répit pour les aidants
Empowerment	Renforcer le pouvoir d’agir	5.8	A l’initiative des GEM, accompagner la création d’une association départementale des usagers
		5.9	Accompagner une association départementale de personnes concernées par un trouble de santé mentale à se structurer, pour renforcer le développement de ses projets à destination des personnes vivant avec des troubles psychiques sur le département.



Axe 6. Action sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé mentale

Sous thèmes	Objectif	FA N°	Action
Lutte contre l'isolement social	Prévenir, repérer et réparer les ruptures de lien social	6.1	Mener une réflexion sur les modalités à mettre en œuvre pour rompre l' isolement social des personnes vulnérables sur le plan de la santé mentale
Personnes migrantes	Rendre accessible et compréhensible l'accompagnement à toute personne accompagnée	6.2	Accompagner les personnes étrangères vers le soin et dans le soin (accompagner dans la langue)
Prévention en milieu scolaire	Renforcer la prévention en santé mentale en milieu scolaire	6.3.1	Rendre visible et déstigmatiser la santé mentale comme tout autre objet de prévention (conduites à risque, santé sexuelle, ...) en milieu scolaire , auprès des <u>élèves</u>
		6.3.2	Rendre visible et déstigmatiser la santé mentale comme tout autre objet de prévention (conduites à risque, santé sexuelle, ...) en milieu scolaire , auprès des <u>professionnels et encadrants</u>
Soutien à la parentalité	Soutenir les familles confrontées à un proche porteur de troubles psychiques	6.4	Mettre en place un dispositif pour informer et accompagner les familles au moment de l' entrée dans le parcours de soin